



Louvain-la-Neuve, le 3 novembre 2021

Aux athlètes Cadets à Masters (nés en 2008 et plus âgés) et leurs entraîneurs,

Dans un cadre de promotion de la **marche athlétique**, nous avons le plaisir de vous inviter à une journée de découverte, d'entraînement et de rencontre.

La journée se déroulera le **samedi 11 décembre 2021** au Hall d'athlétisme de **Louvain-la-Neuve** :

Centre sportif de Blocry
Place des Sports 1
1348 Louvain-la-Neuve.

Programme :

- 09h30 – 10h00 : accueil au hall d'athlétisme
- 10h00 – 12h00 : entraînement (indoor)

- 13h00 – 15h00 : entraînement (indoor)
- 15h00 : présentation et échange sur la technique de la marche et son jugement (à destination des athlètes et juges de marche)
- 16h00 : compétition indoor de marche (facultatif) : 3km TC Dames, 5km TC hommes
- 18h00 : fin de la journée.

Niveaux :

- Groupe 1 : Découverte et initiation à la marche athlétique (inscriptions ouvertes à tous).
- Groupe 2 : Perfectionnement à la marche athlétique (pour marcheurs confirmés).

Encadrement :

- Sébastien De Grève
- Christian Halloy
- Myriam Nicolas

Critères d'accessibilité :

La journée est ouverte à tous (athlètes licenciés LBFA/VAL ou sur invitation de la LBFA) sur préinscription (obligatoire).

Formulaire de confirmation à renvoyer pour **le mercredi 1^{er} décembre 2021** au plus tard :

https://docs.google.com/forms/d/1q_MzukBVF6vZi0y8D1SrYYL1VFXnQF1kT21iGmD_vl/edit?usp=sharing

Dans l'attente de vous rencontrer,
Bien sportivement,

Frédéric Kimmlingen
Directeur Technique



Accès au Complexe Sportif de Blocry soumis au Covid Safe Ticket

A partir du lundi 1^{er} novembre 2021, toute personne de 16 ans et plus venant pratiquer une activité au Complexe Sportif de Blocry devra présenter un **Covid Safe Ticket (CST)** ainsi qu'une **pièce d'identité**.

Sans l'une de ces deux pièces, l'accès sera refusé.

La vérification du CST se fera à l'entrée principale située Place des Sports 1, seul accès possible au Complexe Sportif de Blocry.

Il vous sera demandé de présenter votre carte d'identité et un des certificats repris ci-dessous :

- Certificat de vaccination ;
- Certificat de test PCR négatif effectué dans les 48 heures ;
- Certificat de test antigénique (test rapide) effectué dans les 24 heures ;
- Certificat de rétablissement datant de 180 jours au maximum.

La vérification se fera à l'aide de l'application Covid Scan soit :

- L'application CovidSafe sur GSM
- L'EU Digital COVID Certificate en version papier

Le port du masque reste obligatoire dans le Complexe Sportif de Blocry, en dehors de la pratique sportive, et ce même après avoir montré le Covid Safe Ticket.